

THEATRE'APPART

4^{ème} festival de théâtre amateur en appartement

Organisé par l'association FEST'APPART / LA ROCHE SUR FORON (74)

Du JEUDI 14 au DIMANCHE 17 MARS 2019

Le festival THEATRE'APPART est un festival de théâtre amateur ayant lieu essentiellement dans des appartements, maisons ou autres lieux insolites.

• Article 1 - Candidatures

Les candidatures du 4^{ème} festival de THEATRE APPART' sont ouvertes à toutes les compagnies de théâtre amateur adhérentes et non adhérentes à la FNCTA.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'inviter une troupe.

Les candidatures sont à envoyer par courrier (Alexandre ZANOTTI – 80 Avenue Lucien Rannard – 74800 LA ROCHE SUR FORON) ou par mail (alexandrezanotti68@gmail.com)

Le dossier doit comprendre une présentation de la compagnie, les membres de la compagnie, un résumé de la pièce, l'autorisation de la SACD, une photocopie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile », un chèque de caution de 100 € à l'ordre de FEST'APPART, des photos, des coupures de presse et tous autres documents permettant d'apprécier votre travail.

Ci-après fiche à remplir et à renvoyer avec votre dossier d'inscription

• Article 2 - Comédiens

Tous les comédiens et comédiennes présents sur scène devront être des amateurs et des bénévoles.

• Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions seront closes le 30 novembre 2018.

• Article 4 - Comité de programmation

Un comité de programmation sera mis en place pour choisir les spectacles.

• **Article 5 - Programmation**

La programmation sera définitive courant décembre 2018. Toutes les candidatures recevront une réponse par écrit, qu'elles soient retenues ou non.

Les compagnies en fonction de leurs disponibilités s'engagent à présenter leur spectacle d'une à trois fois sur le week-end dans des endroits différents.

• **Article 6 - Le spectacle et la technique**

Les spectacles ayant lieu chez l'habitant, il est vivement recommandé aux compagnies d'avoir des besoins techniques simples. L'éclairage se fera à l'aide des lampes mises à disposition par l'habitant ou bien apportées par vos soins. Même remarque concernant la diffusion d'éventuelles musiques.

Dans la mesure du possible, éviter d'utiliser des projecteurs traditionnels. L'objectif, les compagnies doivent s'adapter au lieu dans lequel elles jouent.

• **Article 7 - Assurance**

Chaque troupe programmée devra être couverte par une assurance « responsabilité civile ». Joindre l'attestation au dossier d'inscription.

• **Article 8 - Droits d'auteurs**

Les droits d'auteurs seront à la charge du Comité d'organisation. Les troupes doivent faire parvenir IMPÉRATIVEMENT tous les renseignements concernant leur spectacle (autorisation SACD, adaptation, durée) au moment de l'inscription et pour la SACEM, le détail des œuvres musicales taxées.

• **Article 9 - Repas**

Chaque acteur, technicien, metteur en scène bénéficiera d'un repas gratuit le jour de la représentation de leur spectacle.

• **Article 10 - Hébergement**

Pour les compagnies éloignées de La Roche sur Foron (plus de 50 km entre le siège de la compagnie et La Roche), un hébergement est prévu pour l'ensemble des membres de la compagnie.

• **Article 11 - Déplacements**

Le comité d'organisation vous propose un défraiement forfaitaire de déplacement : 0,30 € / Km / véhicule (4 personnes pour un véhicule) pour l'ensemble des frais de transport de la compagnie.

Alexandre ZANOTTI
Président de l'association FEST'APPART

THEATRE APPART'

4^{ème} festival de théâtre amateur en appartement

Dossier à renvoyer par courrier :
Alexandre ZANOTTI – 80 Avenue Lucien Rannard – 74800 LA ROCHE SUR FORON
ou à renvoyer par mail

Si vous possédez un dossier de présentation, n'hésitez pas à nous le joindre.

NOM DE LA COMPAGNIE :

N° FNCTA DE LA COMPAGNIE :

ADRESSE :

RESPONSABLE :

TELEPHONE :

MAIL :

SPECTACLE

TITRE :

AUTEUR :

DUREE DU SPECTACLE :

AUTORISATION SACD (fournir l'autorisation) :

RESUME DE LA PIECE :

COMPOSITION DE LA COMPAGNIE (comédiens + techniciens / NOM – PRENOM –
ATTRIBUTION / **L'attribution des repas et de l'hébergement se fera uniquement avec
cette liste !)**

-
-
-
-
-
-
-
-

CALENDRIER DES SPECTACLES (merci d'indiquer vos disponibilités, vos choix sur les
dates du festival – nous privilégions les compagnies pouvant jouer plusieurs fois sur le week-
end – cocher « oui » si vous êtes disponible pour jouer à cette date) :

VENDREDI 15 MARS 2019 – 20h30 :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
SAMEDI 16 MARS 2019 – 20h30 :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
DIMANCHE 17 MARS 2019 – 17h :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

CALENDRIER DE VOS FUTURES REPRESENTATIONS

-
-
-
-

JOINDRE une photocopie d'assurance « responsabilité civile », des photos, des coupures de
presse et tous autres documents permettant d'apprécier votre travail ainsi que des accréditations
pour que les membres du comité puissent aller voir votre spectacle.

Merci de joindre un chèque de caution de 100 € à l'ordre de FEST'APPART. Ce chèque vous
sera rendu après la représentation. En cas d'annulation de votre part 15 jours avant le début du
festival, le chèque de caution ne vous sera pas restitué.